Le Vice-président de l'Union des Radiomateurs Espagnols, EA3JJ, m'informe que le 19 décembre 2013, leurs autorités de tutelle ont signées le décret les autorisant à trafiquer sur la bande des 5 MHz.

Vous trouverez ci-joint le facsimilé du décret .

L'autorisation est pour 6 mois, du premier janvier au 30 juin 2014.

Cet autre exemple européen constitue un élément supplémentaire dans notre dossier à soumettre à l'ARCEP lors de notre prochaine rencontre.

73, Lucien F1TE